

APPRENTISSAGE

# CAPa

## Jardinier Paysagiste

### Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole

*Certification professionnelle de niveau 3 reconnue par l'Etat, validée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ; et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles  
FICHE RNCP N° 38386 - Date d'échéance de l'enregistrement le : 31-12-2028*

#### LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Cette formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

Le titulaire du CAPa jardinier paysagiste travaille sous la responsabilité du chef d'entreprise, du chef de service ou du chef d'équipe.

A l'issue de la formation, vous aurez acquis les compétences et :

- Maîtriser les techniques d'entretien des espaces verts et naturels
- Maîtriser les techniques de créations paysagères et d'ouvrages paysagers
- Saurez utiliser, entretenir et réparer votre matériel

#### DEBOUCHÉS / PASSERELLES

L'ouvrier paysagiste exerce son activité dans :

- Des établissements privés : entreprises de création, d'entretien de jardins ou d'aménagements collectifs
- Ou publics : services des espaces verts des villes, collectivités territoriales, syndicats intercommunaux

En tant que : Agent d'entretien des parcs et jardins, jardinier paysagiste, agent polyvalent...

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études en choisissant une formation de niveau 4.

A savoir : Le CFPPA propose également la formation du Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP AP).

*\*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire d'un CAPa JP qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau 4.*

#### PUBLIC CONCERNÉ

##### 1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage, ou 15 ans après avoir suivi un cycle complet au collège
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- *Toutefois, il existe d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations.*

##### 2. FORMATION CONTINUE

- Salarié du secteur privé ou public

##### 3. LA VAE ( Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salarié ou demandeur d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelles(s)

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE  
Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr

🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : M. Benoît BEZOT, référent de la filière aménagements paysagers

✉ benoit.bezot@educagri.fr

📞 Contactez-nous  
03 22 20 77 65



*\*Pour plus d'information sur la certification, consultez le site internet de France Compétences.*

Codes NSF : • 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode : • 21046 : Travaux paysagers

# CAPa Jardinier Paysagiste

## Résultats 2023 du CAPa JP



100 % Réussite au diplôme



65 % Insertion à 6 mois



85 % de stagiaires satisfaits

## PRÉ REQUIS

- Aucun pré requis

## CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

## BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

### RNCP38386BC01

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

### RNCP38386BC02

- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

### RNCP38386BC03

- Interagir avec son environnement social

### RNCP38386BC04

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

### RNCP38386BC05

- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

### RNCP38386BC06

- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

### RNCP38386BC07

- Gestion différenciée

## DURÉE DE FORMATION

**DATE D'ENTREE : SEPTEMBRE / OCTOBRE**  
(Entrée possible en cours de formation)

**DUREE : 2 ANS**

805 heures en centre

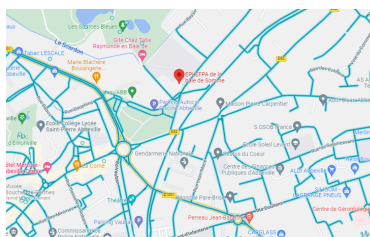


## MODALITÉS D'ÉVALUATION

**Le diplôme est organisé par :**

- Evaluations Certificatives en Cours de Formation (ECCF)
- Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT)
- Chaque bloc de compétences est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen
- La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité
- Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa)

\*Délai de 5 ans pour repasser les blocs de compétences (CCP) non obtenus



## ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris-Calais
- Bus scolaires



Visitez le site internet  
de l'établissement

## FINANCEMENT

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de Formation (CPF)

## RÉMUNÉRATION

- L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

## LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Accompagnement à la recherche d'entreprise par l'UFA
- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Internat pour les apprentis
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente
- Adhésion au programme de mobilité Internationale

**Résultats 2023 du CFPPA**  
Toutes formations pour 298 candidats



98,6 % Présentés à l'examen



85 % Réussite à l'examen



71 % Insertion à 6 mois



12 % Rupture/abandon en cours de formation



84 % de stagiaires satisfaits

" La nature est éternellement jeune,  
belle et généreuse "